



Suite à une éventration mi-temps thérapeutique

Par **vevette10**, le **08/10/2014** à **20:00**

bonjour,
suite à une éventration je suis passée à mi- temps thérapeutique.j'étais agent d'entretien dans un université et depuis j'ai un poste aménagée je suis l'acceuil .je vous donne mes horaires du lundi au vendredi je fais 12hà13h et de 16h30à 18h30 ,et le jeudi je fais 12h à 18h30.je voudrais savoir si ils sont le droit de me faire venir 1h le midi .et le jeudi de me faire 6h30 et sans pose de déjeuner.
Savoir aussi s il mes possible de boire pendant mon service ce qui ma étai interdit dans l attente agréés mes salutations et tout mes remerciement

Par **P.M.**, le **08/10/2014** à **21:05**

Bonjour,
Il faudrait que vous précisiez si vous êtes sous statut de droit public ou sous contrat de droit privé...

Par **vevette10**, le **08/10/2014** à **22:10**

je suis droit public,fonctionnaire d'etat

Par **P.M.**, le **08/10/2014** à **22:32**

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...